



Division de la balance des paiements

Guide de déclaration des répondants des questionnaires de la balance des paiements



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Toute demande de renseignements au sujet du présent guide ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à: Division de la balance des paiements Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone: (613) 951-9051 - facsimile: (613) 951-9031 - courriel: bdp.enquetes@statcan.ca).

Comment obtenir d'autres renseignements...

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Ce guide est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada. Les utilisateurs peuvent en obtenir un exemplaire en visitant notre site Web à www.statcan.ca, et en choisissant la rubrique produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

GUIDE DE DÉCLARATION DES RÉPONDANTS DES QUESTIONNAIRES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	3
PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS	3
Autorité	3
Confidentialité	3
But des enquêtes	3
Retour des déclarations	3
Unité déclarante	3
Sociétés-mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle	4
Filiales et sociétés affiliées étrangères	4
Investisseurs directs	4
Investissements directs étrangers	4
Investisseurs de portefeuille	4
Investissements de portefeuille étrangers	4
Placements à long terme	5
Devises	5
Niveau du détail géographique	5
Résultats Statistiques/Publications de la balance des paiements	5
PARTIE 2: VUE GÉNÉRALE DES QUESTIONNAIRES	5
Qui reçoit les questionnaires?	6
BP-21F: Transactions entre le Canada et les autres pays (annuel)	6
BP-21AF: Transactions entre le Canada et les autres pays (trimestriel)	6
BP-21SF: Opérations internationales de services commerciaux (annuel)	6
BP-21SQF: Opérations internationales de services commerciaux (trimestriel)	7
BP-22F: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (annuel)	7
BP-22AF: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (trimestriel)	7
BP-52F: Répartition géographique du capital (annuel)	7
BP-53F: Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante (annuel)	7
BP-59F: Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes (annuel)	7
BP-59SF: Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes (annuel)	8
BP-59F/59-SF: État d'activité de la filiale étrangère	8
PARTIE 3: GUIDE DÉTAILLÉ DE DÉCLARATION CONCERNANT LES DIVERS QUESTIONNAIRES	8
BP-21F: Transactions entre le Canada et les autres pays (annuel)	8
BP-21AF: Transactions entre le Canada et les autres pays (trimestriel)	8
BP-21SF: Opérations internationales de services commerciaux (annuel)	18
BP-21SQF: Opérations internationales de services commerciaux (trimestriel)	19
BP-22F: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (annuel)	19
BP-22AF: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (trimestriel)	19
BP-52F: Répartition géographique du capital	22
BP-53F: Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante	27

BP-59F:	Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes	28
BP-59SF:	Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes	28
BP-59F/59-SF :	État d'activité de la filiale étrangère	32
APPENDICE A - CODES GÉOGRAPHIQUES		34

GUIDE DE DÉCLARATION DES RÉPONDANTS DES QUESTIONNAIRES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS

Autorité

Les enquêtes trimestrielles et annuelles de la Division de la balance des paiements sont menées en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. Remplir ces questionnaires est une prescription juridique de la *Loi sur la statistique*.

Confidentialité

En vertu de la *Loi*, Statistique Canada n'a pas le droit de publier des données d'enquête qui feraient connaître la situation d'une entreprise donnée s'il n'a pas au préalable obtenu une autorisation écrite de cette dernière. Les données recueillies dans ces enquêtes sont confidentielles et servent uniquement à la production de statistiques, lesquelles sont publiées sous forme agrégée. Les dispositions relatives à la confidentialité des données que renferme la *Loi sur la statistique* ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* ou à toute autre loi.

But des enquêtes

Les renseignements recueillis dans ces enquêtes servent à la production des états de la balance des paiements internationaux et du bilan des investissements internationaux du Canada et représentent des éléments essentiels d'autres produits du Système de comptabilité nationale. Il s'agit de mesures-clés utilisées par les ministères du gouvernement fédéral responsables d'établir des politiques (comme celles des taux d'intérêt et des taux de change), les gouvernements provinciaux, les associations industrielles, les institutions financières et les organismes internationaux. Parmi les autres utilisateurs, mentionnons les courtiers en valeurs mobilières, le personnel d'ambassade, les personnes chargées de la planification d'entreprise, les responsables d'études de marché et le monde de l'enseignement.

Retour des déclarations

Questionnaires trimestriels (p. ex, le BP-21AF) : Les questionnaires dûment remplis doivent être retournés dans les trois semaines suivant leur réception.

Questionnaires annuels (p. ex, le BP-52F) : Les questionnaires dûment remplis doivent être retournés dans les quatre semaines suivant leur réception.

On demande votre coopération pour soumettre les questionnaires à temps, de façon à ne pas retarder la diffusion des statistiques.

Unité déclarante

La société mère-canadienne doit fournir une déclaration consolidée s'appliquant à elle-même et à toutes ses filiales canadiennes. Si l'unité déclarante est priée de remplir le questionnaire BP-53F (Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante), elle doit y expliquer la méthode comptable utilisée pour déclarer ses placements dans les filiales et les sociétés affiliées.

Sociétés-mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle

Il s'agit des actionnaires qui sont capables d'exercer le contrôle de la société déclarante grâce aux valeurs qu'ils possèdent ou grâce à d'autres moyens. Il faut *inclure* les sociétés affiliées étrangères qui sont contrôlées dans une large mesure par les mêmes actionnaires ou le même groupe d'actionnaires.

Filiales et sociétés affiliées étrangères

Il s'agit des sociétés dans lesquelles la société déclarante (que ce soit directement ou indirectement par d'autres filiales) détient au moins 10 % des actions. Une filiale est une société dans laquelle la société déclarante détient la majorité (plus de 50 %) des actions avec droit de vote. Une société affiliée est une société dans laquelle la société déclarante détient entre 10 % et 50 % des actions avec droit de vote. Une autre société apparentée est une société qui a la même société-mère que l'unité déclarante, mais dans laquelle l'unité déclarante ne détient pas d'intérêt. *Pour les besoins de l'établissement des statistiques sur la balance des paiements, une autre société apparentée n'est pas une société affiliée et il faut en faire état au poste des Sociétés-mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle.*

Investisseurs directs

Il s'agit des actionnaires (résidents du Canada et non-résidents) qui détiennent 10 % ou plus de l'avoir des actionnaires de la société. Ces investisseurs principaux peuvent être des individus ou des entreprises publiques ou privées dont l'ampleur des investissements dans la société leur permet d'exercer une influence sur la gestion de celle-ci. En général, les investisseurs directs sont les sociétés-mères ou encore les actionnaires qui détiennent le contrôle de la société.

Investissements directs étrangers

Il s'agit des investissements effectués par des étrangers qui détiennent 10 % ou plus de l'avoir des actionnaires ou dont l'intérêt dans l'entreprise est suffisant pour leur permettre d'influer sur la gestion de celle-ci. Ces investisseurs, appelés investisseurs directs étrangers, sont des investisseurs d'autres pays tels que des entreprises, des entités sans personnalité morale ou des particuliers; on les associe aux sociétés-mères ou aux actionnaires qui détiennent le contrôle de la société.

Investisseurs de portefeuille

Les investisseurs de portefeuille peuvent être des actionnaires ou des détenteurs de titres de créance de la société. Contrairement aux investisseurs directs, ils ne participent pas de façon active à la gestion de la société. Les investisseurs de portefeuille et l'entreprise ne sont pas affiliés ni contrôlés dans une large mesure par les mêmes actionnaires ou par le même groupe d'actionnaires. Les investissements faits par ce type d'investisseur se retrouveront sous la rubrique *Autres investisseurs* dans le questionnaire BP-52F alors qu'ils seront sous la rubrique *Autres non-résidents* dans le cas du questionnaire BP-21F.

Investissements de portefeuille étrangers

Ce type d'investissement est fait par des investisseurs étrangers (particuliers ou sociétés) qui sont des investisseurs passifs dans l'entreprise. Leur participation au capital-actions ou les titres de créance qu'ils détiennent ne leur permettent pas d'influer sur la gestion de l'entreprise; ils ne sont donc pas des investisseurs directs étrangers. Ces investisseurs sont généralement appelés investisseurs de portefeuille étrangers. Ils peuvent détenir des actions ordinaires ou privilégiées de l'entreprise ou encore fournir du capital sous forme de prêts ou par l'achat de titres de

créance. Il peut s'agir de banques étrangères, de fonds de pension, de fonds de placement, d'institutions financières, etc.

Placements à long terme

Doivent être considérés comme à long terme tous les placements destinés à demeurer en cours durant plus d'un an après la date de placement, ou qui le demeureront probablement. Si des opérations qui se sont traduites par une augmentation et une diminution des créances avec un pays particulier ont été effectuées pendant l'année, il faut indiquer chacune d'elles et non un montant net.

Devises

Il faut utiliser la liste des codes pour indiquer la devise de règlement dans le cas du passif à long terme. Nous vous demandons toutefois d'indiquer toutes les sommes en *milliers de dollars canadiens*.

Niveau du détail géographique

Il faut utiliser la liste des codes pour indiquer le pays avec lequel les transactions ont été effectuées ou où se trouvent les actions ou le passif. S'il n'existe pas de données précises par pays, *veuillez donner une estimation*. À noter que chaque code de pays s'applique à la fois aux investisseurs directs et aux autres.

Si vous avez des questions sur la façon de remplir les questionnaires que vous avez reçus, n'hésitez pas à nous téléphoner au numéro inscrit à la première page de chacun d'eux, sous la rubrique « Retour de ce questionnaire ».

RÉSULTATS STATISTIQUES/PUBLICATIONS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les questionnaires de la balance des paiements servent à établir les agrégats des publications suivantes:

Opérations internationales du Canada en valeurs mobilières, (mensuelle)

N° 67-002-XPB au catalogue.

Balance des paiements internationaux du Canada, (trimestrielle)

N° 67-001-XPB au catalogue.

Les transactions internationales de services du Canada, (annuelle)

N° 67-203-XPB au catalogue.

Bilan des investissements internationaux du Canada, (annuelle)

N° 67-202-XPB au catalogue.

PARTIE 2: VUE GÉNÉRALE DES QUESTIONNAIRES

Le but des questionnaires de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada est de rassembler les données sur les transactions internationales des entreprises au Canada. Ces questionnaires, sauf le BP-22F, s'adressent principalement aux *sociétés constituées au Canada*. Le questionnaire BP-22F porte sur les opérations

et les investissements des sociétés étrangères au Canada (succursales). Les questionnaires de la balance des paiements doivent être remplis selon le point de vue des sociétés canadiennes.

Qui reçoit les questionnaires?

Les grandes entreprises (multinationales) reçoivent le plupart des questionnaires du fait qu'elles effectuent généralement une multitude de transactions internationales.

Certaines entreprises reçoivent les questionnaires BP-21F et BP-52F, car une partie ou la totalité de leur capital-actions ou de leur dette à long terme est détenue à l'étranger.

D'autres entreprises reçoivent les questionnaires BP-21F et BP-59F car elles ont des investissements à l'étranger.

D'autres encore ne reçoivent que le BP-21F ou le BP-21SF. Il s'agit de filiales dont la société-mère a pu faire état dans tous les autres questionnaires en se fondant sur ses comptes consolidés. Toutefois, comme certains détails de ces filiales peuvent difficilement être tirés des comptes consolidés, on demande à ces dernières de remplir un questionnaire séparément. Par ailleurs, certaines sociétés peuvent avoir fait des transactions internationales qui se limitent à l'actif et au passif à court terme (c.-à-d., effets commerciaux à payer à des non-résidents ou à recevoir de non-résidents ou paiements pour services rendus par des sociétés étrangères).

BP-21F: Transactions entre le Canada et les autres pays (annuel)

Ce questionnaire sert à recueillir des données sur toutes les transactions effectuées avec des non-résidents (p. ex., investissement de capitaux, effets à payer et à recevoir à court terme, revenu de placements et services commerciaux) durant une période de douze mois — de préférence, l'année civile.

Ce questionnaire doit être rempli en se fondant sur les comptes consolidés des entités canadiennes. Si ces comptes ne sont pas disponibles ou ne conviennent pas, veuillez inscrire dans l'encadré prévu à la dernière page du questionnaire le nom des filiales canadiennes *qui n'ont pas été* incluses dans la consolidation; il se peut qu'il faille leur faire remplir un questionnaire.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 8.

BP-21AF: Transactions entre le Canada et les autres pays (trimestriel)

Ce questionnaire est la version trimestrielle du BP-21F annuel. Le questionnaire trimestriel est envoyé à un échantillon de grandes entreprises comptant parmi celles qui justifient des plus importantes opérations internationales. Le total des opérations à long terme inscrites aux postes 1 à 5 et 6 à 9 doit correspondre à celui déclaré dans le BP-21F annuel, à moins de rajustements ou de redressements de fin d'exercice. De même, les totaux trimestriels que vous inscrirez pour les revenus de placements et les services commerciaux doivent correspondre à la somme des montants déclarés dans le BP-21F. Enfin, la position à court terme à la fin de l'exercice doit également correspondre aux montants déclarés dans le BP-21F.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 8.

BP-21SF: Opérations internationales de services commerciaux (annuel)

Ce questionnaire sert à recueillir des données sur les revenus provenant de non-résidents et les sommes payées à des non-résidents au titre des services commerciaux. La gamme de services et de frais pour lesquels il faut fournir de l'information figure au verso du questionnaire. Les entreprises qui reçoivent un questionnaire BP-21F doivent s'assurer que les données agrégées inscrites au questionnaire BP-21SF correspondent aux totaux de contrôle inscrits aux postes 32 et 34 du BP-21F.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 18.

BP-21SQF: Opérations internationales de services commerciaux (trimestriel)

Ce questionnaire est une version trimestrielle abrégée du BP-21SF annuel. Il est envoyé à un échantillon de sociétés qui ont d'importantes opérations de services et qui ne reçoivent pas le BP-21AF trimestriel. Les opérations de services commerciaux dont il est fait état dans les déclarations trimestrielles doivent correspondre aux montants indiqués dans les questionnaires BP-21SF et BP-21F.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 19.

BP-22F: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (annuel)**BP-22AF: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (trimestriel)**

Ces questionnaires portent sur les activités des entités étrangères au Canada qui ne sont pas constituées en personne morale par l'entremise de sociétés canadiennes. Dans la plupart des cas, ce formulaire s'adresse aux *succursales* canadiennes de sociétés étrangères.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 19.

BP-52F: Répartition géographique du capital (annuel)

Ce questionnaire sert à déterminer la répartition géographique du capital à long terme investi dans l'unité déclarante canadienne. Le questionnaire doit être rempli en se fondant sur les comptes consolidés et faire état des dettes à long terme et des capitaux propres de la société-mère et de ses filiales canadiennes. Si, pour une raison quelconque, l'on ne dispose pas de comptes entièrement consolidés, il se peut que les filiales canadiennes soient priées de remplir séparément un questionnaire.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 22.

BP-53F: Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante (annuel)

Ce questionnaire sert à déterminer les filiales canadiennes intégralement consolidées (partie 1) pour fins de déclaration dans les formulaires *BP-21F*, *BP-21AF*, *BP-21SF*, *BP-21SQF*, *BP-52F* et *BP-59F*, de même que la valeur totale des investissements dans des filiales et sociétés affiliées canadiennes non intégralement consolidées (partie 2). Veuillez noter que ce questionnaire ne vise pas à établir un profil d'entreprise semblable à celui dressé par la Division du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 27.

BP-59F: Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes (annuel)

Ce questionnaire sert à recueillir des données sur les investissements de l'unité déclarante dans des filiales, sociétés affiliées, succursales ou entreprises conjointes étrangères. Il faut y indiquer tous les investissements à l'étranger de la société déclarante ou de ses filiales canadiennes intégralement consolidées qui ont été déclarés au poste 11 du BP-52F, le cas échéant.

Pour chaque filiale, société affiliée, succursale ou entreprise conjointe étrangère, il faut fournir les états financiers (bilan, état des résultats, état de l'évolution de la situation financière et état des bénéfices non répartis) de même que les notes explicatives qui s'y rattachent.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 28.

BP-59SF: Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes (annuel)

Ce questionnaire, qui s'adresse uniquement aux unités déclarantes qui doivent remplir un BP-59F, sert à recueillir des données sur les investissements des filiales étrangères au premier degré dans des filiales et sociétés affiliées étrangères au deuxième degré qui sont situées dans les autres pays étrangers.

Il vise les filiales étrangères au premier degré qui sont des sociétés de portefeuille passives établies dans des pays étrangers pour des raisons telles que la fiscalité et dont l'actif et les activités d'exploitation dans le pays où elles sont établies sont limitées. Le BP-59SF a pour objet de recueillir de l'information sur les pays étrangers et les industries où les capitaux canadiens ont été ultimement investis (c.-à-d., dans des filiales et des sociétés affiliées au deuxième degré situées dans d'autres pays étrangers) par les filiales au premier degré.

Pour chaque filiale ou société affiliée étrangère au deuxième degré, il faut fournir les états financiers et les notes explicatives qui s'y rattachent.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, voir page 28.

BP-59F/59-SF: État d'activité de la filiale étrangère

Ce questionnaire, qui est destiné à certaines filiales étrangères, porte sur les ventes par activité industrielle, la destination des ventes et les données financières de toutes les filiales étrangères de l'unité déclarante canadienne.

Pour des indications sur la façon de remplir ce questionnaire, reportez-vous à la page 32.

PARTIE 3: GUIDE DÉTAILLÉ DE DÉCLARATION CONCERNANT LES DIVERS QUESTIONNAIRES

BP-21F: Transactions entre le Canada et les autres pays (annuel)

BP-21AF: Transactions entre le Canada et les autres pays (trimestriel)

Les instructions du BP-21F s'appliquent au BP-21AF, ce dernier étant une version abrégée (questionnaire trimestriel) du BP-21F. Le questionnaire BP-21F sert à indiquer toutes les opérations de votre entreprise avec des non-résidents. Les opérations sur capitaux à long terme doivent être déclarées à la page 2 et l'actif ou le passif à court terme auprès de non-résidents, à la page 3. Les revenus de placement et les opérations de services commerciaux avec des non-résidents doivent être déclarés à la page 4. Sont exclus uniquement le commerce des marchandises et le transport, l'information sur ces activités étant recueillie ailleurs.

Page couverture

Fin de la période à laquelle ce questionnaire s'applique (mois/année)

Veuillez fournir les renseignements demandés pour l'année civile se terminant le 31 décembre. Si ce n'est pas pratique, choisissez la clôture d'exercice qui est la plus proche du 31 décembre et inscrivez-la au poste 0.

Section 1

Opérations sur capitaux à long terme avec des non-résidents

Opérations touchant les placements non canadiens à long terme dans l'unité déclarante matérialisés par l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres d'emprunt.

1. Placements des sociétés-mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle

Il faut fournir des renseignements à ce poste si l'unité déclarante a émis ou racheté des actions, des obligations ou d'autres titres d'emprunt à la société-mère étrangère, à des sociétés apparentées étrangères ou à des actionnaires étrangers. Si elle fournit des données à ce poste, l'unité déclarante doit indiquer une augmentation ou diminution correspondante dans le BP-52F (le cas échéant), colonne *Par des investisseurs directs*, section Obligations, Autres passifs à long terme ou Capital-actions, émis et en circulation. Il ne faut pas oublier d'indiquer les codes de tous les pays en cause. Les opérations avec des sociétés, des institutions financières et des particuliers qui ne sont pas apparentés ne doivent pas être déclarées (voir les rubriques 3, 4 et 5).

Exemples

HIJ Canada Inc. émet des actions d'une valeur totale de 10 millions de dollars. Une entreprise canadienne et HIJ Allemagne Inc. achètent chacune pour 5 millions de dollars d'actions. Comme les valeurs sont exprimées en milliers de dollars, il s'agirait dans ce cas d'inscrire 5 000 \$ dans la colonne Augmentation des placements (recettes) et DEU dans la colonne Code pays.

HIJ Canada Inc. doit 7 millions de dollars à sa société-mère, HIJ Italie Inc. HIJ Canada Inc. a remboursé l'emprunt durant l'exercice. Il s'agirait donc d'inscrire 7 000 (en milliers de \$) dans la colonne Diminution des placements (paiements) et ITA dans la colonne Code pays.

2. Réinvestissement simultané

Les renseignements demandés portent sur la société-mère étrangère, les sociétés étrangères apparentées et les actionnaires étrangers apparentés. Si elle fournit des données à ce poste, l'unité déclarante doit aussi faire des inscriptions correspondantes dans les sections 3 et 8 du BP-52F.

Exemples

HIJ Canada Inc. déclare un dividende en actions à la société-mère, HIJ Italie Inc., qui le réinvestit en totalité. Il s'agit dans ce cas de déclarer sous Réinvestissement simultané de dividendes (poste 2i, page 2) le montant du dividende à titre d'augmentation des placements (recettes) et d'inscrire le code de pays (ITA). Les autres inscriptions doivent être faites à la page 4, poste 35ii : retenues fiscales, montant net du dividende et code de pays (ITA). Il ne faut pas oublier de cocher la case *Actions*.

HIJ Canada Inc. doit 4 millions de dollars à une compagnie apparentée en Allemagne. Le taux d'intérêt est de 10 %. HIJ Canada inscrit dans ses livres les intérêts débiteurs, bien que les intérêts n'aient pas été versés à la société-mère, HIJ Allemagne Inc. Il s'agit dans ce cas d'inscrire au poste 2ii, page 2, sous INTÉRÊTS RÉINVESTIS le montant de ceux-ci et le code de pays DEU. Les autres inscriptions doivent être faites à la page 4, poste 33ii : retenues fiscales, montant net des intérêts accumulés et code de pays (DEU).

3. Placements en valeurs par d'autres non-résidents

Ce poste sert à l'inscription des placements de portefeuille faits par des non-résidents dans l'unité déclarante par l'achat d'actions ou d'obligations émises par cette dernière.

Si des données sont fournies à ce poste, il faudra indiquer l'augmentation (ou la diminution correspondante) dans le BP-52F (le cas échéant), section Obligations ou Capital-actions, colonne *par d'autres investisseurs*.

Il ne faut pas déclarer sous ce poste les opérations avec des sociétés apparentées non résidentes, telles que la société-mère étrangère, les sociétés étrangères apparentées ou les actionnaires étrangers apparentés (voir rubrique 1).

Exemples

HIJ Canada Inc. émet des actions d'une valeur de 10 millions de dollars. Quatre-vingt-dix pour cent des actions sont achetées par la société-mère canadienne et les 10 % restants, par des investisseurs en Suède. Il faut indiquer au poste 3i, page 2, une augmentation des placements (recettes) de 1 000 (en milliers de \$) et le code de pays SWE.

HIJ Canada Inc. rachète des obligations d'une valeur de 2 millions de dollars qui sont détenues par une société non apparentée au Japon. Il faut indiquer au poste 3ii, page 2, une diminution des placements (paiements) de 2 000 (en milliers de \$) et le code de pays JPN.

4. Autres prêts de non-résidents

Ce poste sert uniquement à l'inscription des investissements de portefeuille par des non-résidents. Entrent dans cette catégorie les emprunts auprès de banques et d'institutions financières étrangères et de sociétés étrangères non affiliées. Il ne faut pas déclarer les opérations avec la société-mère étrangère, les sociétés étrangères apparentées ou les actionnaires étrangers apparentés.

i) Il s'agit d'inscrire au poste BANCAIRES tous les emprunts bancaires, *sauf* les hypothèques. Les hypothèques doivent figurer au poste 4ii. Dans le cas de prêts consentis par un cartel bancaire, il est important d'indiquer tous les pays en cause et non pas seulement celui de la banque chef de file. Une filiale canadienne d'une banque étrangère est une banque résidente et doit être exclue.

ii) Il s'agit d'inscrire sous le poste AUTRES les hypothèques, les contrats de location-acquisition, les prêts de l'État et les autres prêts qui n'ont pas été déclarés ailleurs.

5. Autres opérations avec des non-résidents

Il s'agit d'inscrire ici les opérations se soldant par des dettes envers des non-résidents qui n'ont pas été déclarées aux postes 1, 2, 3 ou 4. Veuillez indiquer la nature de l'opération.

Opérations touchant les placements à long terme à l'étranger de l'unité déclarante canadienne

6. Placements dans des succursales, des sociétés affiliées, des filiales et des sociétés en participation à l'étranger, matérialisés par l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres de créance

Il faut fournir des renseignements à ce poste si l'unité déclarante a acquis une participation sous forme de capital-actions ou d'obligations dans des filiales, des sociétés apparentées ou des succursales étrangères, ou

encore si elle consenti un prêt à long terme à une ou plus d'une de ces entités. Si des données sont fournies à ce poste, il faudra indiquer l'augmentation (ou la diminution correspondante) dans le BP-59F (le cas échéant). Toutefois, les montants inscrits dans le BP-21F peuvent ne pas être exactement les mêmes que ceux mentionnés dans le BP-59F : dans le BP-21F, les *opérations* doivent être déclarées en se fondant sur le taux de change au moment où ces dernières ont eu lieu tandis que dans le BP-59F, les montants correspondants doivent être calculés en se basant sur le taux de change à la fin de l'exercice financier. Pour plus de précisions, reportez-vous à la section du guide qui porte sur le questionnaire BP-59F. Pour ce qui est des investissements de portefeuille, voir la rubrique 8 ci-après.

Exemples

Le 31 décembre, HIJ Canada Inc. investit 20 millions de dollars pour acquérir une part de 60 % dans une nouvelle société en participation au Costa Rica. La valeur du capital-actions est de 5 millions de dollars; les 15 millions de dollars restants représentent le surplus d'apport. Dans le BP-21F, il faudrait cocher le chiffre 3 encerclé (filiales), inscrire 20 000 (en milliers de \$) à titre d'augmentation des placements (recettes) et indiquer le code de pays CRI. Dans le questionnaire BP-59F, les inscriptions correspondantes doivent être faites dans la section Filiales à l'étranger (type 1). Il s'agit d'inscrire d'abord le nom de la filiale, puis le code de pays CRI, le secteur d'activité dans lequel oeuvre la filiale et le nombre de travailleurs qu'elle emploie; ensuite, il faut indiquer le taux de change utilisé pour la conversion. Dans la colonne 1, on doit inscrire 60 % dans la case % de l'émission détenu et 5 000 (en milliers de \$) dans la case Actions ordinaires - Cdn \$'000. Dans la colonne 4, case Surplus d'apport ou excédent de capital, il faut inscrire 15 000 (en milliers de \$). Dans la colonne 6, case Valeur comptable de l'investissement à long terme, on doit indiquer 20 000 (en milliers de \$). Dans la colonne 8, case Total du passif à long terme, il faut inscrire 33 333 (en milliers de \$) (en supposant que l'autre actionnaire ait investi le montant correspondant à sa part de 40 %). Enfin, dans la colonne 14, Valeur comptable de l'investissement à long terme, on doit indiquer 20 000 (en milliers de \$).

HIJ Canada Inc. a consenti un prêt de 12 millions de dollars à une filiale en Espagne. La filiale rembourse 50 % de son emprunt. Dans le BP-21F, il faudrait faire état d'une Diminution des placements (paiements) de 6 000 (en milliers de \$), cocher le chiffre 3 encerclé (filiales) et inscrire le code du pays ESP. Dans le BP-59F, il s'agirait d'indiquer une diminution correspondante dans la section 1, colonnes 5, 6, 8 et 14.

7. Réinvestissement simultané

Ce poste sert à déclarer les dividendes et intérêts produits par des placements à l'étranger durant la période en cours et immédiatement réinvestis dans l'entreprise étrangère. Si vous faites une inscription, il faut faire des inscriptions correspondantes dans la section 3 et, le cas échéant, dans le BP-59F (colonne 11, Dividendes déclarés).

Exemple

L'unité déclarante reçoit d'une filiale en propriété exclusive en Espagne un dividende qu'elle réinvestit. En pareil cas, il s'agit uniquement d'inscrire le montant du dividende au poste 7i. Les inscriptions à faire au poste 29i, page 4, sont le montant du dividende net, les retenues fiscales et le code de pays ESP. Dans le BP-59F, il y a deux inscriptions possibles. D'abord, il faut faire état du réinvestissement à la colonne 1 ou à la colonne 4. Ensuite, il faut inscrire dans la colonne 11 le montant total du dividende déclaré par l'entreprise étrangère.

8. Placements dans d'autres valeurs mobilières non canadiennes, effectués par l'intermédiaire de sociétés de placement situées à l'étranger
Ce poste porte sur les placements de portefeuille à l'étranger. *Ne comptez pas* les opérations effectuées par les maisons de courtage du Canada puisque ces établissements font l'objet d'une autre enquête. Pour les opérations qui impliquent des placements directs, par exemple, des investissements dans des filiales ou des sociétés affiliées, reportez-vous à la rubrique 6 ci-dessus.
9. Autres opérations avec des non-résidents
Ce poste sert à l'inscription des placements à l'étranger non déclarés aux postes 6, 7 ou 8. Veuillez préciser la nature des transactions.

Section 2

Actif et passif à court terme avec les non-résidents

Les montants indiqués dans la colonne réservée à l'inscription des chiffres de l'exercice précédent doivent être les mêmes que ceux inscrits dans le questionnaire de l'exercice précédent, à moins que certains chiffres n'aient été corrigés. Si des corrections ont été faites, veuillez l'indiquer.

Si, pour un poste donné, vous manquez d'espace pour l'inscription de tous les codes de pays, veuillez fournir ces codes sur une feuille séparée.

Assurez-vous d'indiquer les soldes à court terme pour l'ensemble des filiales canadiennes intégralement consolidées dont il est fait mention dans la partie 1 du BP-53F (le cas échéant).

Les soldes de fin d'exercice doivent être exprimés en dollars canadiens et calculés en se fondant sur le taux de change le jour de l'établissement du bilan.

Actif à court terme auprès des non-résidents

10. Encaisse et dépôts à vue
L'encaisse et les dépôts à vue dans des banques étrangères et d'autres établissements étrangers doivent être calculés à leur valeur nominale le jour de l'établissement du bilan. Le revenu d'intérêts sur ces éléments doit être inscrit au poste 30i, page 4. Ne comptez pas les dépôts à terme (voir rubrique 14 ci-après) ni les prêts et découverts à court terme (voir rubrique 20 ci-après).

NOTA: Les données de ce poste ne sont pas consignées dans le BP-21AF.

- Placements, prêts et acomptes à court terme dans:
11. Sociétés mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle
Le revenu d'intérêts sur ces placements doit figurer au poste 30ii, page 4.

12. Filiales et sociétés associées étrangères
Il s'agit de toutes les entités étrangères dans lesquelles l'unité déclarante détient au moins 10% des actions ainsi que les sociétés étrangères détenues par les mêmes actionnaires et dans lesquelles l'unité déclarante

n'a pas d'intérêt. Le montant déclaré doit être inclus dans celui inscrit dans la colonne 7 du BP-59F (le cas échéant). Le revenu d'intérêts sur ces placements doit être inscrit au poste 30iii, page 4.

13. Autres non-résidents

Il s'agit des personnes morales ou physiques non apparentées. Le revenu d'intérêts sur ces placements doit être déclaré au poste 30iv, page 4.

14. Dépôts à terme dans des banques étrangères et dans d'autres établissements à l'étranger

Le revenu d'intérêts sur ces dépôts doit être déclaré au poste 30iv, page 4.

15. Autres placements à court terme effectués à l'étranger

Il s'agit d'inscrire à ce poste les placements qui n'ont pas été déclarés aux postes 10 à 14.

Créances commerciales auprès des :

16. Sociétés mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle

Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les placements, prêts et avances à court terme doivent être déclarés au poste 11.

17. Filiales et sociétés associées étrangères

Il s'agit de toutes les entités étrangères dans lesquelles l'unité déclarante détient au moins 10 % des actions ainsi que les sociétés étrangères détenues par les mêmes actionnaires et dans lesquelles l'unité déclarante n'a pas d'intérêt. Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les placements, prêts et acomptes à court terme doivent être déclarés au poste 12.

18. Autres non-résidents

Il s'agit des personnes morales ou physiques étrangères non apparentées. Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les placements, prêts et acomptes à court terme doivent être déclarés au poste 13.

19. Créances non commerciales auprès des non-résidents

Il s'agit d'inscrire à ce poste les créances qui n'ont pas été déclarées aux postes 10 à 18. Ce poste recouvre les comptes à recevoir de nature non commerciale auprès de personnes morales ou physiques non apparentées.

Passif à court terme envers les non-résidents

Prêts et découverts à court terme auprès :

20. Au poste Banques à l'étranger,

il faut faire état uniquement des emprunts à court terme. Les emprunts à long terme contractés auprès d'une banque à l'étranger doivent être déclarés dans la section 1 de ce questionnaire et dans la section 1 du BP-52F (le cas échéant). Les frais d'intérêts pour tous les emprunts bancaires doivent être inscrits au poste 33i du BP-21F.

21. La catégorie Sociétés mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle comprend les sociétés apparentées (p. ex., une entreprise détenue par les mêmes actionnaires). Le passif à long terme doit être déclaré dans la section 1 de ce questionnaire et dans la section 3 du BP-52F. Les frais d'intérêts pour toutes les créances intersociétés doivent être déclarés au poste 33ii du BP-21F.
22. Dans la catégorie Filiales et sociétés associées étrangères, il faut inclure toutes les entités étrangères dans lesquelles l'unité déclarante détient au moins 10 % des actions. Le montant indiqué à ce poste doit être inclus dans celui inscrit dans la colonne 7 du BP-59F. Les frais d'intérêts pour ce poste doivent être déclarés au poste 33iv du BP-21F. Les sociétés ayant les mêmes actionnaires et dans lesquelles l'unité déclarante ne détient **pas** d'intérêt doivent être considérées comme des sociétés apparentées, et il faut en faire état au poste 21.
- D'autres non-résidents sous forme:
23. D'effets de commerce
Il s'agit ici d'effets à court terme seulement. Les effets de commerce à long terme doivent être déclarés dans la section 1 de ce questionnaire et dans la section 1 ou 3 du BP-52F.
24. D'autres
Il s'agit d'inscrire ici les emprunts à court terme qui n'auront pas été déclarés ailleurs dans le formulaire. Nous vous demandons de décrire le genre d'emprunts.
- Dettes commerciales envers les :
25. La catégorie Sociétés mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle comprend les sociétés apparentées (p. ex., une société détenue par les mêmes actionnaires). Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les emprunts à court terme doivent être déclarés au poste 21.
26. La catégorie Filiales et sociétés associées étrangères comprend toutes les entités étrangères étrangères dans lesquelles l'unité déclarante détient au moins 10 % des actions. Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les emprunts à court terme doivent être déclarés au poste 22. Les sociétés dans lesquelles l'unité déclarante n'a *pas* d'intérêt doivent figurer au poste 25.
27. La catégorie Autres non-résidents comprend les personnes morales ou physiques non apparentées. Comptez *uniquement* les créances commerciales. Les emprunts à court terme doivent être déclarés au poste 23 ou 24.
28. Au poste Dettes non commerciales envers les non-résidents, il faudrait, par exemple, faire état de l'intérêt à payer sur des baux à court ou à long terme. Il faut ici faire état des dettes à court terme qui n'auront pas été déclarées aux postes 20 à 27. Ce poste recouvre les comptes à payer de nature non commerciale auprès de personnes morales ou physiques. Veuillez décrire le genre de dettes dont il s'agit.

Section 3

Certaines opérations et bénéfices non répartis avec des non-résidents

Il faut déclarer les montants payés directement ou imputés aux comptes, réglés au moyen de l'émission d'actions, de billets, etc., en faveur du créancier, *déduction faite des retenues fiscales*. Tous les montants dûs mais non encore payés ou reçus doivent être considérés comme des comptes à court terme et être mentionnés à la page 3.

Recettes provenant de non-résidents (reçues ou imputées aux comptes)

29. Dividendes de :

i) Filiales et sociétés affiliées étrangères les dividendes des filiales et sociétés affiliées étrangères dont il faut faire état à ce poste sont les dividendes de toutes les filiales et sociétés affiliées déclarées dans le BP-59F. Ne faites état que de la part des dividendes revenant à l'unité déclarante canadienne et non du montant total des dividendes déclaré dans la colonne 11 du BP-59F (à moins que l'unité déclarante ne détienne 100 % du capital-actions).

ii) Autres placements étrangers il faut déclarer à ce poste les dividendes provenant d'autres sources (placements de portefeuille principalement).

30. Revenus d'intérêts sur :

Dépôts bancaires à l'étranger il s'agit d'indiquer ici le revenu d'intérêts pour les dépôts à court terme et les dépôts à long terme dans des banques étrangères.

Prêts aux sociétés mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle il faut déclarer à ce poste les prêts à des sociétés apparentées (p. ex., une entreprise détenue par les mêmes actionnaires).

Prêts aux filiales et aux sociétés affiliées étrangères il faut déclarer les prêts aux entreprises dans lesquelles l'unité déclarante détient au moins 10 % des actions. Le revenu d'intérêts pour des prêts à une société apparentée (p. ex., une société détenue par les mêmes actionnaires) doit figurer au poste 30ii.

Autres créances étrangères il faut indiquer les revenus d'intérêts non déclarés aux postes 30i à 30iii.

Pour les besoins du BP-21AF, il suffit d'inscrire le total des revenus d'intérêts.

31. Bénéfices (pertes) nets après impôts :

i) Succursales étrangères les bénéfices (pertes) des succursales étrangères non constituées qui sont transférés au compte de contrôle de ces succursales doivent aussi être déclarés au poste 6, page 2.

ii) Filiales et sociétés affiliées étrangères les filiales et sociétés affiliées étrangères dont il faut faire état à ce poste sont toutes les filiales et sociétés affiliées déclarées dans le BP-59F. Ne faites état que de la part de l'unité déclarante canadienne dans le profit net après impôts et non du montant total inscrit dans la colonne 10 du BP-59F (à moins que l'unité déclarante ne détienne la totalité du capital-actions).

32. Revenus de services commerciaux

Il s'agit des revenus provenant de non-résidents qui ont rapport, par exemple, aux services commerciaux, financiers, professionnels, techniques, administratifs ou de gestion, y compris les redevances, les brevets, les droits d'auteur, la publicité, les commissions, la rémunération, les primes et les sinistres d'assurance, les services informatiques et la location de matériel (sauf les baux financiers). Le total doit être le même que celui indiqué dans l'annexe A du BP-21SF (le cas échéant).

Paiements aux non résidents (versés ou imputés aux comptes)

33. Dépenses d'intérêts sur :

i) Prêts bancaires à l'étranger

Il faut compter dans les sommes empruntées à des banques étrangères les frais d'intérêts sur les emprunts à court terme déclarés au poste 20 de ce formulaire, de même que les frais d'intérêts sur les emprunts bancaires à long terme déclarés dans la section 1 du BP-52F (le cas échéant).

Dans le cas des emprunts auprès d'un cartel bancaire, il faut indiquer les frais d'intérêts pour tous les pays en cause et non seulement pour les pays des banques chefs de file.

Les frais d'intérêts accumulés mais non encore payés doivent également être déclarés au poste 20 de ce formulaire.

ii) Emprunts auprès des sociétés-mères étrangères/actionnaires détenant le contrôle

À ce poste, il faut déclarer les emprunts faits auprès d'une société apparentée (p. ex., une société détenue par les mêmes actionnaires). Toute somme non remboursée sur un emprunt à court terme doit figurer au poste 21 du présent formulaire et toute somme non remboursée sur un emprunt à long terme, dans la section 3 du BP-52F.

Les frais d'intérêts accumulés mais non encore payés doivent figurer au poste 21.

iii) Obligations, garanties ou non, détenues à l'étranger

Il faut tenir compte des frais d'intérêts sur toutes les obligations détenues à l'étranger, **sauf** celles que possèdent la société-mère étrangère/les actionnaires étrangers détenant le contrôle. Veuillez inscrire les frais d'intérêts pour chacune des émissions au poste 33ii. Toute émission en cours doit être déclarée à la section 2 du BP-52F. Les frais d'intérêts accumulés mais non encore payés doivent figurer au poste 28 du BP-21F, **sauf** si les intérêts doivent être payés à la société-mère étrangère/aux actionnaires étrangers détenant le contrôle. Dans ce dernier cas, il faut inscrire le montant au poste 21.

iv) Autres engagements envers les étrangers

Il s'agit de déclarer ici les frais d'intérêts sur des contrats de location-acquisition, des hypothèques et des emprunts à des sociétés non apparentées.

Toute somme non remboursée sur un emprunt à court terme doit figurer au poste 24 de ce formulaire et toute somme non remboursée sur un emprunt à long terme ou une hypothèque, dans la section 3 du BP-52F. Les frais d'intérêts accumulés mais non encore payés doivent figurer au poste 28 de ce formulaire.

Pour les besoins du BP-21AF, il suffit d'inscrire le total des frais d'intérêts.

34. Dépenses de services commerciaux

Il s'agit des dépenses engagées envers des non-résidents qui ont rapport, par exemple, aux services commerciaux, financiers, professionnels, techniques, administratifs ou de gestion, y compris les redevances, les brevets, les droits d'auteur, la publicité, les commissions, la rémunération, les primes et les sinistres d'assurance, les services informatiques et la location de matériel (sauf les baux financiers). Le total doit être le même que celui indiqué à l'annexe B du BP-21SF (le cas échéant).

35. Dividendes déclarés aux non-résidents

Il faut déclarer tous les dividendes versés ou à verser à des non-résidents. Le montant indiqué pour chaque code de pays doit correspondre approximativement au montant total des dividendes déclarés multiplié par la part que représentent les actions détenues par ce pays dans l'unité déclarante telle qu'elle est indiquée dans le BP-52F (le cas échéant).

Exemple

Sur un total de 5 000 actions, 2 000 sont détenues aux États-Unis. Le total des dividendes déclarés s'établit à 10 millions de dollars. On s'attendrait ici à voir la somme de 4 000 \$ (les montants étant exprimés en milliers de dollars) et le code de pays USA. Si les dividendes inscrits pour chaque pays ne correspondent pas à la part des actions détenues par chacun de ces pays telle qu'elle est déclarée dans la BP-52F, il y a peut-être lieu de vérifier les chiffres. S'il y a eu plusieurs émissions d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées, veuillez indiquer l'émission à laquelle s'appliquent les dividendes.

Section 4

Investissement dans les sociétés en commandite et dans les entreprises en participation au Canada

Questions destinées aux sociétés en activité dans les industries minière, du pétrole et du gaz naturel au Canada

1. Inscrivez les montants investis par des commanditaires ne résidant pas au Canada dans une société en commandite dans laquelle l'unité déclarante est le commandité. Il s'agit de déclarer ici le capital investi au Canada par l'entremise de sociétés en commandite par des non-résidents (particuliers, entreprises en participation, sociétés, successions, fiducies, fonds de placement, fonds de pension, etc.). Les sorties de capitaux, représentant un désinvestissement ou un *retour de capital* en faveur de non-résidents, doivent également être déclarées. Une sortie nette de capitaux du Canada doit être inscrite entre parenthèses.
2. Inscrivez les montants investis par des non-résidents dans les entreprises en participation (*joint ventures*) dont l'unité déclarante est l'exploitant. Ces investissements dans des entreprises en participation dans les domaines des mines, du pétrole, etc., au Canada peuvent être faits par des entités non résidentes (particuliers, sociétés, successions, fiducies, fonds d'investissement, etc.). Les sorties de capitaux,

représentant un désinvestissement ou un *retour de capital* en faveur de non-résidents, doivent également être déclarées. Une sortie nette de capitaux du Canada doit être inscrite entre parenthèses.

3. Ce poste comprend les paiements au titre de la production et des recettes à des non-résidents qui ont traité leurs investissements dans des sociétés en commandite ou dans des entreprises en participation où l'unité déclarante est, respectivement, le commandité et l'exploitant. Ces paiements représentent le *rendement sur le capital investi* dans les sociétés en commandite ou les entreprises en participation en question.

BP-21SF: Opérations internationales de services commerciaux (annuel)

Page couverture

Période observée

Veillez inscrire la date (jour, mois et année) de clôture de la période de 12 mois sur laquelle portent les renseignements fournis. Si l'exercice en question ne prend pas fin en décembre, veuillez fournir les données pour l'exercice le plus proche.

Champ

Déclarez toutes les opérations de services, y compris celles financées par le gouvernement (notamment par l'Agence canadienne de développement international) ou d'autres sources au Canada. Voir la page 4 de ce questionnaire pour une description détaillée des types de services mentionnés aux pages 2 et 3. Veuillez utiliser la liste des codes géographiques pour identifier le pays.

Pages 2 et 3

Annexe A - Exportations des services commerciaux

Veillez indiquer la valeur des services vendus à des clients à l'étranger (recettes) durant une période de 12 mois. Déclarez les recettes, nettes de retenues fiscales, en milliers de dollars canadiens. Veuillez, au besoin, ajouter une feuille séparée pour les recettes provenant de plus de quatre pays. Le total des revenus de services doit correspondre au montant inscrit au poste 32 du BP-21F (le cas échéant).

Annexe B - Importations des services commerciaux

Veillez indiquer la valeur des services achetés auprès de fournisseurs à l'étranger (dépenses) durant une période de 12 mois. Déclarez les dépenses payées ou à payer à des non-résidents, nettes de retenues fiscales, en milliers de dollars canadiens. Veuillez, au besoin, ajouter une feuille séparée si ces dépenses ont été engagées dans plus de quatre pays. Le total des dépenses au chapitre des importations de services doit correspondre au montant inscrit au poste 34 du BP-21F (le cas échéant).

Les *entités apparentées* comprennent les sociétés-mères étrangères, les investisseurs directs étrangers et les filiales, succursales et autres affiliées, y compris les sociétés étrangères, qui sont contrôlées en grande partie par les mêmes actionnaires ou le même groupe d'actionnaires.

BP-21SQF: Opérations internationales de services commerciaux (trimestriel)

Trimestre civil se terminant le

La déclaration porte sur le trimestre se terminant le mois indiqué.

Champ

Déclarez toutes les opérations de services, y compris celles financées par le gouvernement (notamment par l'Agence canadienne de développement international) ou par d'autres sources au Canada. Voir le guide traitant de ce questionnaire pour une description détaillée des types de services visés. Veuillez utiliser la liste des codes géographiques pour identifier le pays.

Revenus totaux

Veuillez indiquer la valeur des services vendus à des clients à l'étranger (revenus) au cours du trimestre. Le montant indiqué ne doit pas inclure les retenues fiscales et doit être exprimé en milliers de dollars canadiens. Veuillez, au besoin, ajouter une feuille séparée si les revenus proviennent de nombreux pays.

Dépenses totales

Veuillez déclarer la valeur des services achetés auprès de fournisseurs à l'étranger (dépenses) au cours du trimestre. Le montant indiqué ne doit pas inclure les retenues fiscales et doit être exprimé en milliers de dollars canadiens. Veuillez, au besoin, ajouter une page séparée si les dépenses ont été engagées dans de nombreux pays.

BP-22F: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (annuel)

BP-22AF: Investissements effectués au Canada par des sociétés étrangères (trimestriel)

Page couverture

Veuillez indiquer dans la case prévue le numéro correspondant à la principale activité de la société. Inscrivez également la date où prend fin la période sur laquelle portent les renseignements fournis. Enfin, indiquez la date à laquelle la société a été constituée.

Opérations avec des non-résidents touchant les investissements au Canada par des sociétés étrangères

Section 1

Accroissement des investissements

1. Investissements en espèces, en marchandises ou en services faits par le siège social il s'agit de déclarer uniquement les augmentations des placements faits par le siège social à l'étranger. Pour ce qui est des diminutions, il faut les inscrire au poste 5 et non entre parenthèses au poste 1. N'oubliez pas d'indiquer le code de pays.
2. Bénéfices répartis au compte de contrôle du siège social il s'agit d'indiquer uniquement la part du bénéfice de la période qui n'a pas été versée au siège social à l'étranger. La part du bénéfice versée à ce dernier doit figurer au poste 27. Veuillez prendre soin, dans l'un et l'autre cas, d'indiquer le bon code de pays. Les pertes inscrites au compte de contrôle du siège social doivent être inscrites au poste 6 et non entre parenthèses à ce poste.
3. Emprunts contractés auprès d'autres non-résidents ce poste sert à l'inscription des emprunts contractés auprès de banques et d'autres établissements étrangers. Il ne s'agit pas d'indiquer l'encours des emprunts, mais bien l'accroissement total des emprunts durant l'année. Pour ce qui est de la diminution totale des emprunts, il faut en inscrire le montant au poste 7 et non pas la soustraire de l'accroissement total.
4. Autres accroissements des investissements veuillez donner toutes les précisions utiles de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de communiquer à nouveau avec vous.

Section 2

Diminution des investissements

5. Diminution des investissements faits par le siège social il faut faire état uniquement de la diminution des investissements. L'augmentation des investissements doit être déclarée au poste 1. N'oubliez pas d'indiquer le code de pays.
6. Pertes imputées au compte de contrôle du siège social il faut faire état uniquement des pertes de l'exercice en cours. Les bénéfices portés au compte de contrôle du siège social doivent être déclarés au poste 2.
7. Remboursements de dettes à d'autres non-résidents on doit distinguer les dettes contractées auprès de banques des autres dettes. Il ne s'agit pas d'indiquer l'encours des emprunts, mais bien le montant de la

diminution totale des emprunts pour l'année. Pour ce qui est de l'accroissement total des emprunts, il faut en inscrire le montant au poste 3 et non le soustraire de la diminution totale.

8. Autres diminutions des investissements veuillez donner toutes les précisions utiles de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de communiquer à nouveau avec vous.

Section 3

Bilan de la succursale ou de la division canadienne

9. à 22. Inscrivez, en milliers de dollars canadiens, les chiffres figurant dans les états financiers de la succursale ou de la division canadienne pour la période en cours et la période précédente. N'oubliez pas d'indiquer les codes de pays aux postes 10ii, 19, 20 et 21.

Section 4

Certaines opérations avec des non-résidents au titre de l'état des résultats

23. à 27. Inscrivez le montant net *et* le montant des retenues fiscales. N'oubliez pas d'inscrire les codes de pays appropriés. Les bénéfices nets pour l'exercice courant (poste 27) ne doivent comprendre que les bénéfices *versés* au siège social. Les bénéfices non répartis au compte de contrôle du siège social pour l'exercice courant doivent figurer à la ligne 2 de la section 1.

Section 5

Investissements dans les sociétés en commandite et dans les entreprises en participation au Canada

Questions destinées aux sociétés en activité dans les industries minière, du pétrole et du gaz naturel au Canada

1. Inscrivez les montants investis par des commanditaires ne résidant pas au Canada dans une société en commandite dans laquelle l'unité déclarante est le commandité. Il s'agit de déclarer ici le capital investi au Canada par l'entremise de sociétés en commandite par des non-résidents (particuliers, entreprises en participation, sociétés, successions, fiducies, fonds de placement, des fonds de pension, etc.). Les sorties de capitaux, représentant un désinvestissement ou un *retour de capital* en faveur de non-résidents, doivent également être déclarées. Une sortie nette de capitaux du Canada doit être inscrite entre parenthèses.
2. Inscrivez les montants investis par des non-résidents dans les entreprises en participation (*joint ventures*) dont l'unité déclarante est l'exploitant. Ces investissements dans des entreprises en participation dans les domaines des mines, du pétrole, etc., au Canada peuvent être faits par des entités non résidentes (particuliers, sociétés, successions, fiducies, fonds de placement, etc.). Les sorties de capitaux,

représentant un désinvestissement ou un *retour de capital* en faveur de non-résidents, doivent également être déclarées. Une sortie nette de capitaux du Canada doit être inscrite entre parenthèses.

3. Ce poste comprend les paiements au titre de la production et des recettes à des non-résidents qui ont trait à leurs investissements dans des sociétés en commandite ou dans des entreprises en participation où l'unité déclarante est, respectivement, le commandité et l'exploitant. Ces paiements représentent le *rendement sur le capital investi* dans les sociétés en commandite ou les entreprises en participation en question.

BP-52F: Répartition géographique du capital

Page couverture

Date de constitution de la société

Veillez inscrire le mois et l'année.

Charte de constitution

Veillez inscrire dans la case prévue le numéro qui correspond au genre de charte en vertu de laquelle la société a été constituée.

Fin de la période sur laquelle porte ce questionnaire

Les données fournies doivent porter sur l'année civile (prenant fin le 31 décembre). Lorsqu'il est impossible de remplir le questionnaire pour l'année civile, choisissez la clôture d'exercice qui est la plus proche du 31 décembre.

Adresse au Canada

Veillez inscrire l'adresse complète au Canada.

Principale activité

Veillez inscrire dans la case prévue le numéro qui correspond à la principale activité de l'unité déclarante.

Actions ou titres obligataires dans d'autres compagnies canadiennes

Veillez cocher la case prévue si l'unité déclarante possède des actions ou des titres obligataires dans des entreprises canadiennes. Les répondants qui cochent cette case seront également invités à remplir le BP-53F (Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante), qui fait état des sociétés qui sont ou ne sont pas intégralement consolidées pour les fins des autres questionnaires de la Division de la balance des paiements.

Capitaux investis à l'étranger

Si l'unité déclarante a des capitaux investis à l'étranger, cochez la case prévue *et* remplissez la section 11 au verso du BP-52F. Les répondants qui cochent cette case seront également invités à remplir le BP-59F (Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes).

Consolidation des filiales canadiennes

Page 2 et 3

Consolidation canadienne de la dette à long terme

Les engagements à long terme (sections 1, 2 et 3) doivent être déclarés en fonction d'une consolidation canadienne, c.-à-d. en tenant compte des engagements à long terme de l'unité déclarante et de ses filiales canadiennes intégralement consolidées. Les engagements à long terme des filiales et des sociétés affiliées étrangères doivent être exclus.

Genre d'engagements à long terme

La plupart des sociétés qui ont rempli le questionnaire dans les années passées recevront une formule sur laquelle on a imprimé les différentes caractéristiques des engagements ainsi que les soldes à la fin de l'exercice précédent. Veuillez faire une mise à jour du formulaire en indiquant les soldes impayés de l'exercice courant ainsi que toute autre correction nécessaire.

Veuillez ajouter au BP-52F les nouvelles émissions ou celles qui ont été omises par erreur dans le passé.

Dette

Identifiez toutes les émissions séparément en précisant dans chaque cas si la société doit faire des remboursements en série ou des versements à des fonds d'amortissement.

Date de l'émission

Indiquez le mois (p. ex., janvier = 01, décembre = 12) et l'année de l'émission.

Taux d'intérêt

Indiquez le taux d'intérêt de la façon suivante :

13 %	devient	13,00
12 3/8 %	devient	12,375
11 1/4 %	devient	11,25

Si le taux d'intérêt est variable, veuillez l'indiquer de la façon suivante :

LIBOR + 1/2 %	devient	LIBOR + 0,5
Taux de base + 1 1/4 %	devient	Taux de base + 1,25
Taux préférentiel + 3/8 %	devient	Taux préférentiel + 0,375

Veuillez signaler toute caractéristique hors de l'ordinaire quant au taux d'intérêt qui s'applique à l'émission (p. ex., entrée en vigueur d'un nouveau taux d'intérêt après cinq ans).

Date d'échéance

Indiquez le jour, le mois et l'année où l'émission vient à échéance.

Devise de paiement

Indiquez, à l'aide de la liste de codes de pays, dans quelle devise le titre de créance a été émis et précisez le taux de change utilisé pour convertir cette devise en dollars canadiens. Même si la devise originale a fait l'objet d'un swap de devises, veuillez continuer d'indiquer les montants en fonction de la devise originale d'émission.

Cocher swaps en devises/taux d'intérêt

Cocher si la devise ou le taux d'intérêt de l'émission a fait l'objet d'un échange (*swap*).

Montants en cours

Indiquez les montants non réglés en milliers de dollars canadiens à la fin de l'exercice précédent et à la fin de l'exercice en cours; les montants inscrits doivent être nets des remboursements en série ou des versements à un fonds d'amortissement.

Veuillez vous assurer que les chiffres inscrits dans les colonnes sont exacts, car on se basera sur les différences dans les montants non réglés, en tenant compte des fluctuations du taux de change, pour vérifier et calculer la réduction ou le remboursement de la dette. Indiquez les montants à payer dans les douze mois qui ne sont plus des créances à long terme et sont devenus des créances à court terme.

Répartition géographique des montants en cours

Indiquez les créances détenues par des investisseurs au Canada ou à l'étranger. Précisez s'il s'agit de créances détenues par des investisseurs directs ou par d'autres investisseurs.

Les *investisseurs directs* sont des personnes morales ou physiques qui détiennent au moins 10 % des actions avec droit de vote *ou* des personnes morales ou physiques qui ont une influence notable sur les décisions touchant l'exploitation de l'entreprise. Les autres investisseurs sont considérés comme des investisseurs de portefeuille, car ils n'exercent pas d'influence sur les décisions de gestion de l'entreprise.

L'information sur la répartition géographique est cruciale aux fins de la balance des paiements. Utilisez la liste des codes de pays pour identifier les pays où résident les investisseurs étrangers. Il se peut que vous ayez à vous enquérir auprès de votre fiduciaire des pays de résidence de ces investisseurs.

1. Emprunts bancaires

Veillez mettre à jour les emprunts bancaires pour lesquels des données sont déjà imprimées sur le formulaire en indiquant le solde de l'exercice courant et en apportant les corrections nécessaires à l'information préimprimée.

Inscrivez chaque nouvel emprunt sur une ligne distincte et donnez le plus de précisions possible pour qu'il ne soit pas nécessaire de communiquer à nouveau avec vous. Dans le cas de prêts consentis par un cartel bancaire, il faut inscrire tous les pays en cause et non pas seulement les pays des principales banques. Vous devriez pouvoir trouver ces renseignements dans les ententes de prêt.

2. Obligations

Dans le cas des obligations pour lesquelles des données sont déjà imprimées sur le formulaire, veuillez indiquer le solde de l'exercice en cours et apporter toute correction nécessaire.

Ce poste comprend les obligations, garanties ou non, dettes à long terme, effets à payer et autres dettes similaires qui comportent une date d'émission, une date d'échéance et un taux d'intérêt fixe ou variable.

Indiquez chacune des émissions et donnez le plus de précisions possible pour qu'il ne soit pas nécessaire de communiquer à nouveau avec vous.

3. Autres passifs à long terme

Dans le cas des autres passifs à long terme pour lesquels des données sont déjà imprimées sur le formulaire, veuillez indiquer le solde de l'exercice en cours et apporter toute correction nécessaire.

Ce poste inclut les comptes débiteurs intersociétés, les emprunts à long terme auprès de sociétés non apparentées, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition. Indiquez chaque emprunt à long terme sur une ligne distincte et donnez le plus de précisions possible pour qu'il ne soit pas nécessaire de communiquer à nouveau avec vous.

4. Valeur de la participation minoritaire dans les compagnies canadiennes consolidées

Nous vous demandons de vérifier la *répartition géographique* de même que les montants inscrits pour l'exercice en cours et les exercices précédents pour les sociétés canadiennes intégralement consolidées aux fins de ce questionnaire.

5. Capital-actions, émis et en circulation - Actions privilégiées

Veillez indiquer chaque catégorie d'actions privilégiées séparément.

Indiquez la valeur (en milliers de dollars) de même que le nombre d'actions en circulation pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Il est important de bien faire la distinction entre les investisseurs directs et les autres investisseurs.

NOTA: Le nombre total d'actions détenues par les *investisseurs directs* pour chaque code de pays doit correspondre au total déclaré pour le pays en question à la page 4.

6. Capital-actions, émis et en circulation - Ordinaires

Veillez indiquer chaque catégorie d'actions ordinaires séparément. Indiquez la valeur (en milliers de dollars) de même que le nombre d'actions en circulation pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Il est important de bien faire la distinction entre les investisseurs directs et les autres investisseurs.

NOTA: Le nombre total d'actions détenues par les *investisseurs directs* pour chaque code de pays doit correspondre au total déclaré pour le pays en question à la page 4.

Exemple

La société-mère de l'unité déclarante, qui est en Grande-Bretagne (GBR), détient 400 actions ordinaires. Dans ce cas, il s'agirait d'inscrire 400 dans la section 6, colonne Par des investisseurs directs. À la page 4, il faudrait indiquer dans la section 9 (Résidents de pays étrangers) le nom de la société-mère suivi du code de pays (GBR), de la catégorie d'actions ordinaires et du nombre d'actions détenues (400).

7. Consolidation du surplus d'apport

Indiquez le solde d'ouverture, les changements ayant influé sur le solde du compte durant la période de déclaration et le solde de fermeture. Veillez indiquer *tous* les changements (pas uniquement la variation nette) et donner les explications qui s'imposent pour les additions et déductions.

Faites état, dans les espaces prévus, de la plus-value de réévaluation, des corrections cumulatives de conversion des comptes en monnaie étrangère et des autres changements à l'avoir.

8. États de bénéfices non répartis

Veillez fournir l'état des bénéfices non répartis de l'exercice sur une *base consolidée mondiale*. Inscrivez les bénéfices (pertes) nets avant impôts et, sur la ligne suivante, le montant des impôts. Si des dividendes ont été déclarés et si des non-résidents ont des intérêts dans l'unité déclarante, il faut inscrire un montant au poste 35 du BP-21F (le cas échéant). Vous devez indiquer toutes les additions et toutes les déductions (et non le montant net).

Page 4

9. Résidents de pays étrangers

Veillez énumérer *tous* les investisseurs directs étrangers. Les *investisseurs directs* sont des personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10 % des actions avec droit de vote de l'unité déclarante, *ou* encore des personnes physiques ou morales qui ont une influence notable sur les décisions touchant l'exploitation de l'entreprise. Énumérez également les principaux investisseurs envers lesquels des engagements à long terme d'une valeur d'au moins 5 millions de dollars ont été pris.

Inscrivez le nom de la personne morale ou physique, le code de pays, la catégorie et le nombre des actions détenues ainsi que le montant de tout engagement à long terme détenu par l'investisseur en question (p. ex., obligation non garantie ou billet). Le nombre total d'actions détenues par des non-résidents doit correspondre à la somme des chiffres inscrits dans la colonne Par des investisseurs directs (sections 5 et 6, page 3).

10. Résidents du Canada

Veillez énumérer *tous* les investisseurs directs qui sont des résidents du Canada. Les *investisseurs directs* sont des personnes physiques ou morales qui détiennent au moins 10 % des actions avec droit de vote de l'unité déclarante, *ou* encore des personnes physiques ou morales qui exercent une influence notable sur les décisions touchant l'exploitation de l'entreprise. Inscrivez le nom de la personne morale ou physique, la catégorie et le nombre des actions détenues ainsi que le montant de tout engagement à long terme détenu par l'investisseur en question (p. ex., obligation non garantie ou billet). Le nombre total d'actions détenues par des résidents du Canada doit correspondre à la somme des chiffres inscrits dans la colonne Par des investisseurs directs (sections 5 et 6, page 3).

11. Actifs à long terme à l'étranger

Les unités déclarantes qui auront des renseignements à fournir à ce poste seront invitées à remplir le questionnaire BP-59F (Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes).

En vous fondant sur les livres de l'unité déclarante, veuillez indiquer la valeur comptable de la participation de ce dernier dans des filiales, des sociétés affiliées, des sociétés en participation et des succursales. Le coût des actions comprend les sommes investies dans des actions privilégiées, dans des actions ordinaires et dans le capital d'apport.

Au poste Gains accumulés moins dividendes reçus, il faut indiquer les gains accumulés pour toutes les filiales étrangères. Les prêts et avances à long terme doivent comprendre uniquement les placements intersociétés à long terme.

BP-53F: Structure des sociétés canadiennes dans l'entreprise déclarante**Page couverture**

Veillez préciser, au bas de la page, la date où prend fin la période sur laquelle portent les données. Si l'unité déclarante ou une des ses filiales canadiennes a des capitaux investis à l'étranger, cochez la case prévue; en pareil cas, on demandera également à l'unité déclarante de remplir le questionnaire BP-59F (Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes).

Prière de fournir l'adresse complète au Canada.

Page 2

Dans le cas des sociétés qui ont fourni des renseignements dans le BP-53F pour des exercices antérieurs, cette information est déjà imprimée sur le questionnaire de l'exercice en cours. On demande à ces sociétés de mettre à jour l'information. Les sociétés qui reçoivent le BP-53F pour la première fois sont priées de fournir les renseignements pour l'exercice en cours.

Partie 1. Filiales canadiennes INTÉGRALEMENT CONSOLIDÉES pour fins de déclaration sur les autres formules (BP) de la balance des paiements

Veillez énumérer toutes les filiales comprises dans la consolidation à partir de laquelle ont été remplis les autres formulaires d'enquête (par exemple, BP-21F, BP-12SF, BP-52F ou BP-59F). Indiquez le niveau de l'entreprise, le nom de la filiale et le pourcentage des actions privilégiées et des actions ordinaires détenues. Dans la colonne Code du secteur d'activité, inscrivez le code qui convient après avoir consulté la rubrique Secteur d'activité principal (page 1).

Partie 2. Filiales et sociétés affiliées canadiennes NON INTÉGRALEMENT CONSOLIDÉES pour fins de déclaration sur les autres formules (BP) de la balance des paiements

Veillez indiquer le niveau de l'entreprise, le nom de la filiale ou de la société affiliée, le pourcentage des actions privilégiées et des actions ordinaires détenues ainsi que la valeur totale de la participation de l'unité déclarante dans des sociétés canadiennes qui ne sont pas intégralement consolidées pour fins de déclaration sur d'autres formulaires (BP) de la balance des paiements (p. ex., BP21F, BP21SF, BP-52F et BP59F). La valeur de la participation doit être la *valeur comptable* inscrite dans les livres de l'unité déclarante. Les autres valeurs mobilières et les avances doivent comprendre uniquement les investissements à long terme.

BP-59F: Capitaux investis à l'étranger par les entreprises canadiennes

BP-59SF: Capitaux investis dans les sociétés étrangères au deuxième degré par les entreprises canadiennes

Page couverture

Fin de la période visée par la présente déclaration

Veillez préciser la date où prend fin la période sur laquelle portent les données.

Filiales canadiennes non consolidées dans la présente déclaration

Veillez indiquer les noms et les adresses de toutes les filiales canadiennes ou de toutes les sociétés canadiennes sous contrôle effectif au Canada dont les investissements à l'étranger n'ont pas été consolidés dans la présente déclaration.

Page 2

SECTION A

Investissements directs à l'étranger – Figurent ici les investissements de l'unité déclarante dans 1) les filiales étrangères, 2a) les sociétés affiliées étrangères, 2b) les coentreprises et 3) les succursales étrangères, ainsi que 4) les dépenses non capitalisées à l'étranger au titre de l'exploration minière et pétrolière et les investissements divers.

Sauf pour la colonne 14, tous les montants de la section A doivent être inscrits *tels qu'ils figurent dans les états financiers des sociétés ou des activités à l'étranger* (les montants inscrits dans les colonnes 1 à 9 étant convertis en

dollars canadiens au taux de change qui avait cours à la fin de l'exercice et ceux figurant dans les colonnes 10 à 13 étant convertis au taux de change moyen de l'exercice). La *valeur comptable* inscrite à la *colonne 14* représente la valeur de la participation dans les filiales, les sociétés affiliées et les coentreprises figurant aux états financiers de l'unité déclarante.

Entreprises extra-nationales (EEN)

Les entreprises extra-nationales sont constituées au Canada, mais leurs activités commerciales et leurs actifs, à l'exception des titres et de l'encaisse, sont entièrement à l'extérieur du Canada. Elles doivent être déclarées au même titre que les filiales et les sociétés affiliées étrangères dans la section A, *Investissement direct*.

Veillez inscrire le nom de chaque entité et le code de pays approprié. Vous devez également indiquer le principal secteur d'activité (voir la liste des codes à la page 5), le nombre moyen d'employés (inscrire « 0 », s'il y a lieu) et le taux de change sur lequel vous vous êtes fondé pour convertir des sommes en dollars canadiens (tous les montants figurant dans ce formulaire doivent être exprimés en monnaie canadienne).

Type 1. Filiales à l'étranger

Il s'agit des sociétés constituées à l'étranger dans lesquelles l'unité déclarante détient la majorité (plus de 50 %) des actions avec droit de vote, ce qui lui confère le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration.

Type 2a. Sociétés associées à l'étranger

Il s'agit des sociétés constituées à l'étranger dans lesquelles l'unité déclarante détient entre 10 % et 50 % des droits de vote ou qui est contrôlée en grande partie par les mêmes actionnaires.

Type 2b. Coentreprises

Il s'agit des entreprises dans lesquelles un investisseur détient une participation conjointement avec d'autres parties (résidents ou non-résidents). Inscrivez la valeur de votre participation dans des coentreprises étrangères.

Veillez préciser le nom de chaque entité et le code de pays approprié.

Colonnes 1 à 4

Actions ordinaires, actions privilégiées, bénéfices non répartis et surplus d'apport

Dans chaque cas, il faut indiquer uniquement la *part* détenue par l'unité déclarante canadienne ou ses filiales canadiennes.

Colonne 5

Dette nette à long terme entre sociétés – Il faut indiquer uniquement la part de l'unité déclarante dans les dettes des filiales et des sociétés affiliées étrangères (p. ex., obligations, garanties ou non, billets, créances hypothécaires, avances accumulées et toute autre dette qui ne viendra vraisemblablement pas à échéance avant au moins un an). Les avances nettes consenties par des filiales et des sociétés affiliées étrangères à l'unité déclarante doivent être inscrites entre parenthèses, car il s'agit de valeurs négatives.

Colonne 6

Valeur comptable de l'investissement à long terme - Il s'agit ici d'inscrire la somme des montants déclarés dans les colonnes 1 à 5. La somme inscrite à ce poste correspond à la *part* de la valeur totale de l'investissement à long terme que détient l'unité déclarante.

Colonne 7

Dettes nettes à court terme entre sociétés - Ce poste sert à inscrire la part de l'unité déclarante dans les dettes à court terme des sociétés étrangères, c'est-à-dire la part dans les dettes devant venir à échéance dans moins d'un an. Le montant indiqué à ce poste doit correspondre au montant qui figure à la page 3 du BP-21F (le cas échéant) sous la rubrique Actif et passif à court terme. Les avances nettes consenties par des filiales et des sociétés affiliées étrangères à l'unité déclarante doivent être inscrites entre parenthèses, car il s'agit de valeurs négatives.

Colonne 8

Total du passif à long terme et de l'avoir des actionnaires - Il s'agit ici d'inscrire la somme de tous les titres d'emprunt à long terme et des titres de participation des filiales et des sociétés affiliées étrangères détenus par *tous* les créanciers et actionnaires, dont l'unité déclarante. Les comptes intersociétés pour les filiales et les sociétés affiliées étrangères doivent être retranchés afin d'éviter les doubles emplois.

Colonne 9

Actifs totaux - Il s'agit de l'actif total inscrit dans les états financiers des entités étrangères. Ce montant devrait correspondre à l'actif total figurant au bilan de ces entités, même si celles-ci ne sont pas nécessairement détenues en entier par l'unité déclarante.

Colonne 10

Bénéfices (pertes) nets - Il s'agit d'inscrire le bénéfice net après impôts. Les gains et les pertes extraordinaires doivent être exclus. Le montant inscrit doit correspondre au bénéfice net total qui apparaît dans l'état des résultats de la société étrangère, converti en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Si l'entité étrangère n'est pas détenue en propriété exclusive, n'indiquez pas la part du bénéfice net en vous fondant sur la participation détenue par l'unité déclarante. Une perte nette doit être inscrite entre parenthèses.

Colonne 11

Dividendes - Ce poste sert à l'inscription de tous les dividendes déclarés par les filiales et les sociétés affiliées étrangères.

Colonnes 12 et 13

Revenus bruts d'exploitation (ventes)

Déclarez les ventes de biens et services (en excluant les rendus et rabais ainsi que la taxe de vente et la taxe d'accise) *ou* les revenus bruts d'exploitation tels qu'ils apparaissent dans les états des résultats des entités étrangères. *Les revenus de placement et les gains ou pertes en capital réalisés ou non réalisés doivent être exclus.*

Le total des ventes doit ensuite être réparti entre les recettes provenant de la vente de *biens* et celles tirées de la vente de *services*. Si vous ne pouvez obtenir ces chiffres facilement, veuillez fournir les meilleures estimations possibles quant à la répartition en pourcentage. La liste des *principaux secteurs d'activité* figurant à la page 5 devrait vous aider à départager les biens et les services. Exemple : Une entreprise qui fabrique des ordinateurs et

qui fournit également des services informatiques peut signaler une répartition 80 %-20 % entre les *biens* et les *services*.

Nota:

Banques

Les revenus bruts d'exploitation comprennent le revenu brut d'intérêts ainsi que d'autres revenus d'exploitation, tels que les droits, commissions et autres éléments similaires, qui figurent dans les états des résultats des entités étrangères.

Les revenus de placement et les gains ou pertes en capital non réalisés doivent être exclus.

Compagnies d'assurance

Les ventes de services comprennent le revenu en primes, le capital constitutif de rente et les recettes relatives à d'autres éléments de nature similaire tels qu'ils figurent dans les états des résultats des entités étrangères.

Les revenus de placement et les gains ou pertes en capital non réalisés doivent être exclus.

Sociétés de portefeuille

Il s'agit d'inscrire ici le revenu total qui figure dans les états des résultats des entités étrangères. Une société de portefeuille est une entreprise dont le revenu total est attribuable en majeure partie à sa part du bénéfice net des sociétés affiliées; règle générale, une société de portefeuille a investi dans les sociétés qu'elle détient une partie appréciable (habituellement au moins 50 %) de son actif total.

Colonne 14

Valeur comptable de l'investissement à long terme - Ce poste sert à l'inscription de la valeur comptable de l'investissement à long terme de l'unité déclarante dans les filiales ou les sociétés affiliées étrangères, telle qu'elle figure au bilan de *l'unité déclarante*.

Les montants déclarés ici doivent aussi se retrouver au poste 11 du BP-52F, le cas échéant.

Type 3. Succursales étrangères

Colonne 6

Actif net – L'actif net comprend l'actif total à l'extérieur du Canada moins le total des dettes envers des non-résidents.

Colonne 9

Voir ci-dessus.

Colonnes 12 et 13

Voir ci-dessus.

Type 4. Dépenses non capitalisées ou investissements divers

Cette catégorie englobe les agences, les entrepôts, les claims miniers, l'immobilier, les sièges de membres de bourses étrangères, etc.

Colonne 6

Veillez fournir une description des dépenses faites durant la période de déclaration.

BP-59F/59-SF : État d'activité de la filiale étrangère

Cette annexe sert à recueillir des données supplémentaires sur les filiales étrangères de certaines sociétés canadiennes.

Les données nécessaires devraient être puisées dans les états financiers des filiales étrangères pour le BP-59F ou dans ceux des filiales étrangères au deuxième degré pour le BP-59SF. Le numéro d'identification de la filiale à l'étranger à inscrire dans l'annexe doit être le même que celui qui figure dans le BP-59SF. Les montants figurant dans les états des résultats doivent être convertis en dollars canadiens en se fondant sur le taux de change moyen de la période de déclaration. Dans le cas des montants apparaissant au bilan, il faut se baser sur le taux de change à la fin de la période de déclaration.

Ventes ou revenus bruts d'exploitation**Total des ventes**

Le chiffre indiqué doit correspondre à celui qui figure dans la colonne 12 du BP-59SF.

Ventes par activité industrielle

Déclarez toutes les principales activités de vente au moyen des codes industriels figurant à la page 5 du BP-59SF.

Plus grosse vente

Il faut additionner toutes les ventes correspondant au même code industriel et inscrire le montant pour cette catégorie dans la colonne 1 et le code industriel dans la colonne réservée à cette fin.

Deuxième plus grosse vente

Le code industriel pour cette catégorie devrait être différent de celui inscrit pour la catégorie Plus grosse vente. Inscrivez le montant dans la colonne 2 et le code industriel dans la colonne réservée à cette fin.

Toutes les autres ventes

Indiquez dans la colonne 3 le total de toutes les autres ventes. La somme des montants inscrits dans les colonnes 1, 2 et 3 devrait correspondre au total des ventes (voir la définition ci-dessus).

Destination géographique des ventes

Veillez indiquer le montant des ventes selon leur destination géographique ainsi que la répartition en pourcentage des ventes de biens et des ventes de services.

Ventes locales

Indiquez dans la colonne 4 le total des ventes de la filiale étrangère à l'intérieur du pays ainsi que la répartition en pourcentage des ventes de biens et des ventes de services. S'il n'existe pas de données précises relativement à cette répartition, veuillez fournir la meilleure estimation possible.

Ventes au Canada

Indiquez dans la colonne 5a le total des ventes à la société-mère et à toutes les sociétés au Canada qui y sont apparentées. Inscrivez à la colonne 5b le total des ventes à toutes les sociétés au Canada qui ne sont PAS apparentées à la société-mère.

Les montants inscrits dans les colonnes 5a et 5b doivent correspondre au total de la colonne 5, qui doit être réparti pour indiquer le pourcentage des ventes de biens et le pourcentage des ventes de services. S'il n'existe pas de données précises relativement à cette répartition, veuillez fournir la meilleure estimation possible.

Ventes à d'autres pays

Indiquez à la colonne 6 le total des ventes à d'autres pays que le Canada ainsi que le pays de résidence de la filiale étrangère et les pourcentages respectifs que représentent les biens et les services.

Salaires, traitements et partie de l'employeur des avantages sociaux des employés

Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

Dépréciation/épuiement

Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

Autres dépenses d'exploitation

Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

Bénéfices (pertes) d'exploitation

Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

Stocks d'ouverture

Indiquez le niveau des stocks à la fin de la période de déclaration précédente. Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

Stocks de fermeture

Indiquez le niveau des stocks à la fin de la période de déclaration. Veuillez vous référer aux *définitions* figurant à la page 2 de l'annexe.

APPENDICE A - CODES GÉOGRAPHIQUES

Veillez s'il-vous-plaît utiliser les codes suivants en complétant la répartition géographique des pays étrangers et la devise de règlement:

Pays	Code	Pays	Code	Pays	Code
Afghanistan	AFG	Canada	CAN	Ghana	GHA
Afrique du Sud	ZAF	Cape-Vert	CPV	Gibraltar	GIB
Albanie	ALB	Chili	CHL	Grèce	GRC
Algérie	DZA	Chine (République Populaire de)	CHN	Grenades	GRD
Allemagne	DEU	Chypre	CYP	Guadeloupe	GLP
Andorre	AND	Colombie	COL	Guatemala	GTM
Angola	AGO	Congo	COG	Guinée	GIN
Antigua and Barbuda	ATG	République démocratique du		Guinée-Bissau	GNB
Antilles néerlandaises	ANT	Corée du Nord	PRK	Guinée Equatoriale	GNQ
Arabie Saoudite	SAU	Corée du Sud	KOR	Guyana	GUY
Argentine	ARG	Costa Rica	CRI	Guyane Française	GUF
Arménie	ARM	Côte D'Ivoire	CIV	Haiti	HTI
Aruba	ARU	Croatie	HRV	Honduras	HND
Australie	AUS	Cuba	CUB	Hong Kong	HKG
Autriche	AUT	Danemark	DNK	Hongrie	HUN
Azerbaïdjan	AZE	Djibouti	DJI	Iles de la Manche	CHI
Bahamas	BHS	Dominicaine (République)	DOM	Iles Vierges Américaines	VIR
Bahrein	BHR	Dominique	DMA	Iles Vierges Britanniques	VGB
Bangladesh	BGD	Egypte	EGY	Inde	IND
Barbade	BRB	El Salvador	SLV	Indonésie	IDN
Bélarus	BLR	Émirats Arabes Unis	ARE	Irak	IRQ
Belgique	BEL	Équateur	ECU	Iran	IRN
Belize	BLZ	Erythrée	ERI	Irlande	IRL
Bénin	BEN	Espagne	ESP	Islande	ISL
Bermudes	BMU	Estonie	EST	Cayman	CYM
Bhoutan	BTN	États-Unis	USA	Israël	ISR
Bolivie	BOL	Ethiopie	ETH	Italie	ITA
Bosnie et Herzégovine	BIH	Fidji	FJI	Jamaïque	JAM
Botswana	BWA	Finlande	FIN	Japon	JPN
Brésil	BRA	France	FRA	Jordanie	JOR
Brunei	BRN	Gabon	GAB	Kazakhstan	KAZ
Bulgarie	BGR	Gambie	GMB	Kenya	KEN
Burkina Faso	BFA	Géorgie	GEO	Kiribati (Canton&Enderbury)	KIR
Burundi	BDI				
Cambodge(Kapuche)	KHM				
Cameroun (République du)	CMR				

APPENDICE A - CODES GÉOGRAPHIQUES (Partie-2)

Veillez s'il-vous-plaît utiliser les codes suivants en complétant la répartition géographique des pays étrangers et la devise de règlement:

Pays	Code	Pays	Code	Pays	Code
Koweït	KWT	Nouvelle Zélande	NZL	Somalie	SOM
Kirghizistan	KGZ	Océan Indien		Soudan	SND
Laos	LAO	Territoire britannique	IOT	Sri Lanka	LKA
Lesotho	LSO	Oman	OMN	St.-Pierre et Miquelon	SPM
Lettonie	LVA	Ouganda	UGA	Suède	SWE
Liban	LBN	Ouzbékistan	UZB	Suisse	CHE
Libéria	LBR	Pakistan	PAK	Surinam	SUR
Libye	LBY	Panama	PAN	Swaziland	SWZ
Liechtenstein	LIE	Papouasie-Nouvelle- Guinée	PNG	Syrie	SYR
Lithuanie	LTU	Paraguay	PRY	Taiwan	TWN
Luxembourg	LUX	Pays-Bas (Hollande)	NLD	Tadjikistan	TJK
Macau	MAC	Pérou	PER	Tanzanie (République Unie)	TZA
Macédoine	MKD	Philippines	PHL	Tchad	TCD
Madagascar	MDG	Pologne	POL	Tchèque, République	CZE
Malaisie	MYS	Polynésie française	PYF	Thaïlande	THA
Malawi	MWI	Porto Rico	PRI	Togo	TGO
Maldives	MDV	Portugal	PRT	Trinité et Tobago	TTO
Mali	MLI	Qatar	QAT	Tunisie	TUN
Malouines (Iles)	FLK	République Centrafricaine	CAF	Turkménistan	TKM
Malte	MLT	Roumanie	ROM	Turquie	TUR
Maroc	MAR	Royaume-Uni	GBR	Ukraine	UKR
Maurice	MUS	Russie	RUS	Uruguay	URY
Mauritanie	MRT	Rwanda	RWA	Vatican	VAT
Mexique	MEX	Sahara de l'ouest	ESH	Vénézuela	VEN
Moldavie	MDA	Sainte Lucie	LCA	Vietnam	VNM
Monaco	MCO	Samoa	WSM	Yougoslavie	YUG
Mongolie	MNG	Sénégal	SEN	Zambie	ZMB
Mozambique	MOZ	Seychelles	SYC	Zimbabwe	ZWE
Myanmar	MMR	Sierra Leone	SLE		
Namibie	NAM	Singapour	SGP		
Népal	NPL	Slovaquie	SVK		
Nicaragua	NIC	Slovénie	SLO		
Niger	NER				
Nigéria	NGA				
Norvège	NOR				

